COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 18 décembre 2018 à 20 h 30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Renée ROLLAND, M. Denis VARNIER, M. Michel FAVERON, M. David BASTIEN, M. Jean-Yves LEROY, Mme Mireille MALLINJOUD, M. Lionel ROLLAND, Mme Sylvie ADOR, Mme Stéphanie SCHMIDT, M. Patrice CAQUET, M. Bernard MIEVRE, Mme Dominique SEJOURNE,

Absent(s): Mme Béatrice ROEDERER, Mme Valérie PIROT, Mme Chantal TOUSSART

Pouvoir(s): Mme Chantal TOUSSART (Procuration à Mme Renée ROLLAND).

Secrétaire : M. Jean-Yves LEROY a été élu secrétaire de séance

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 30 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'inscription d'un point supplémentaire :

Décision budgétaire n°3

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, ce complément.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

FINANCES

Paiement des dépenses d'investissement avec le vote du budget primitif 2019.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et jusqu'à l'adoption du budget et en l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit l'année 2018.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2019, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRES	CREDITS BUDGET 2018	INSCRIPTIONS 2019
Chapitre 20	292 700.99 € x 25 %	73 175.00 €
Chapitre 21	1 507 361 € x 25 %	376 840.00 €

Ventilation des dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles: 73 175.00 €

Frais d'études : Etude aménagement urbain la Combe-Le Pont Neuf, aménagements de sécurité Route de Saint-Félix...

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 786 408 €

Travaux de voiries divers, vidéoprotection, travaux bâtiments...

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la ventilation des dépenses d'investissement comme présenté ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2019.

Maintenance de l'éclairage public par le SYANE

Par délibération du 10 octobre 2017, la commune avait missionné le SYANE pour un diagnostic énergétique, technique et photométrique de son éclairage public.

Avec l'intégration au 1^{er} janvier 2019 de l'entretien (voirie et éclairage public) de la zone d'activités Espace Leaders dans l'espace communal, il est envisagé de confier au SYANE, via une maîtrise d'œuvre, l'entretien global de l'éclairage public du territoire communal.

En effet, le SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, exerce la compétence optionnelle « Eclairage public ».

L'exercice de la compétence optionnelle « Eclairage public » par le SYANE s'applique aux :

- Installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, quais, places, parcs et jardins, squares, parcs de stationnement en plein air, et voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique;
- Installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments...) et végétal.

La compétence optionnelle « Eclairage Public » peut s'exercer selon deux options, au choix des communes :

Option A: concerne l'investissement.

Par dérogation à l'article L 1321-2 du CGCT, et conformément à l'article L 1321-9 du CGCT, la commune peut conserver la partie de la compétence relative aux travaux de maintenance sur le réseau d'éclairage public mis à disposition et dont elle est propriétaire.

• Option B : concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Les modalités et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence optionnelle « Eclairage Public », sont précisées dans un document, approuvé par délibération du Bureau syndical en date du 10 juin 2013. En particulier, l'option B peut s'exercer selon deux niveaux de service : Optimal ou Basic.

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence au SYANE selon l'une ou l'autre de ces options.

En cas de transfert selon l'option B, la date de prise d'effet, ainsi que le niveau de service Optimal ou Basic pourront être précisés par délibération ultérieure.

Le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » :

- Prend effet à la date prévue par délibérations concordantes de la commune et du Comité syndical;
- Engage la commune par périodes de quatre (4) années tacitement reconductibles. Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon l'option B : Investissement et Exploitation/Maintenance.

DECISION MODIFICATIVE N°3

En recettes de Fonctionnement, la commune a perçu, sur certains articles, un montant supérieur aux prévisions. Il vous sera proposé d'intégrer ces recettes supplémentaires. Afin de ne pas avoir une section Fonctionnement en déséquilibre, certains articles en dépenses de Fonctionnement ont été également crédités du même montant :

ARTICLES	CREDIT		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
73223 - FPIC	16 784.00		
73211 – Attribution de compensation	24 244.75		
74121 – DGF	11 183.00		
TOTAL	52 211.75		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
60613 – Chauffage urbain	13 000.00		
60632 – Fournitures petits équipement	22 000.00		
6064 – Fournitures administratives	3 500.00		
6413 – Non titulaire	7 300.00		
615231 – Entretien et fournitures de voirie	6 411.75		
TOTAL	52 211.75		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, cette modification de crédits.

Madame Dominique SEJOURNE rejoint le conseil municipal à 20 h 45.

INTERCOMMUNALITE

Convention avec le SIPA pour l'utilisation de l'Annexe de la Maison de Pays

Dans le cadre des discussions engagées avec le Syndicat Intercommunal du Pays d'ALBY (SIPA) pour le transfert de la Bibliothèque dans les locaux de l'Annexe de la Maison de Pays, une réunion s'est tenue récemment au Pôle Culturel.

Après consultation de l'avocate du SIPA, il sera proposé à la Commune une convention d'occupation de l'Annexe de la Maison de Pays, selon les termes suivants :

- 8 € le m² carré ;
- Les loyers versés viendraient en déduction de l'achat s'il y avait vente à la Commune.

La commune est toujours dans l'attente de l'estimation des domaines pour ce bâtiment (courrier fait par le SIPA en juin 2018 et délibération de la commune du 11 septembre 2018)

Se pose également la question sur la pleine propriété de l'Annexe de la Maison de Pays. A ce jour les Services du GRAND ANNECY ont été consultés par le SIPA. Une réponse définitive doit être apportée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote avec 6 « abstentions » et 8 voix « pour » le transfert de la Bibliothèque à l'Annexe de la Maison de Pays. Cette décision sera effective lorsque la convention entre la Commune et le SIPA sera conjointement signée entre les parties.

PERSONNEL

Renouvellement avec le CDG74 du contrat de médecine professionnelle

Le 28 mars 2014, par convention, la Commune a adhéré au Service de prévention des risques professionnels par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 74. Ladite convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la reconduction de cette convention.

Adhésion au Contrat Groupe avec le CDG74 au titre de la Prévoyance et participation de la Commune en faveur des agents adhérents

La Commune est sollicitée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 74 pour adhérer au contrat groupe Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce contrat couvre la perte de traitement des absences lors d'absences pour maladie ou invalidité, décès (versement d'un capital aux ayants droits de l'agent).

L'adhésion à ce contrat permettrait également une participation de l'employeur pour les agents adhérents (facultatif) à cette option.

D'autre part, Monsieur le Maire propose une participation de la commune pour chaque agent adhérent de 7 € (sept) mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 13 voix « pour » et une abstention, l'adhésion à un Contrat Groupe « Mutuelle Prévoyance » ainsi qu'une participation de 7 € mensuels par agent adhérent.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Reprise au 1^{er} janvier 2019 de l'entretien de la Zone d'activités Espace Leaders

Depuis plusieurs mois, la commune était en lien avec le Grand Annecy pour établir un inventaire exhaustif des biens mis à disposition de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2019.

S'agissant plus particulièrement des ZAE relavant , avant la fusion, la compétence des communautés préexistantes, il avait été proposé, afin de permettre aux communes d'exercer leurs compétences en matière d'entretien des équipements et d'aboutir à une gestion harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire, que le GRAND ANNECY mette à disposition, à titre gratuit, au profit des communes , les biens et équipements publics des zones d'activités dont il est propriétaire et qui relèvent des compétence des communes.

La commune d'ALBY SUR CHERAN, a par délibération du 21 novembre 2017, numérotée 03-04 pris en compte les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités et des modalités de mise en œuvre de la compétence en matière de zones d'activités économiques.

 Transfert de la maîtrise d'œuvre au Grand Annecy pour la réalisation de la voie verte entre ALBY SUR CHERAN et HERY SUR ALBY

La création de la voie verte le long de la RD 3 sur un linéaire de 900 m de longueur, entre les communes d'HERY SUR ALBY et ALBY SUR CHERAN reliant le collège René Long faisait déjà partie des itinéraires communautaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Alby. Ce projet s'inscrit dans la préfiguration de l'extension du schéma directeur cyclable du Grand Annecy, adopté sur le périmètre de la C2A le 6 février 2014. Sur avis favorable de la Commission Mobilité, il sera intégré au futur réseau de niveau communautaire du Grand Annecy.

L'Assemblée Municipale évoque la continuité de cette voie verte entre le Collège-René LONG et le giratoire RD3-RD63.

Point sur l'Aménagement de la Combe-Le Pont Neuf.

La remise de la 2^{ème} offre dans le cadre du dialogue compétitif sur le choix de l'aménageur est arrêtée au 10 janvier 2019 – 12 h 00.

S'en suivra la réunion de la Commission d'Appel d'offres, le 10 janvier à 14 h 00.

Plateforme mutualisée

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la commune adhère, via l'Association des Maires 74, à la plateforme « www.rendezvousonline » pour la prise des rendez-vous en ligne du service « passeports et cartes d'identité ». Depuis cette possibilité, il est constaté une baisse sensible des appels téléphoniques à l'accueil du secrétariat de mairie.

Projets 2019

- L'enfouissement des réseaux secs avec le SYANE à Masigny sera inscrit à l'investissement 2019.
- Aménagement Route de Saint-Félix : La mission de maitrise d'œuvre a été confiée au Cabinet LONGERAY et un levé topographique du secteur est en cours de réalisation.
- Plateau des Marantins: La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet LONGERAY pour un projet global de l'aménagement du plateau des Marantins (extension de l'Ecole Maternelle).
- Les projets de construction d'une salle au-dessus du préau de l'école primaire et l'aménagement de la Place de l'Eglise devront être débattus lors d'une prochaine Commission Travaux.

Questions diverses:

- Recensement de la Population du 17 janvier au 16 février 2018 ;
- Remise en mairie d'une « pétition » pour la création d'un marché sur la Place du Trophée. Ce dossier sera mis à l'étude en 2019.
- Elagage des arbres derrière le café de la mairie. A voir l'accessibilité possible pour les Services Techniques mais aussi avec le SMIAC qui gère le Chéran.
- Ouverture d'une activité restauration rapide, pain et viennoiserie « La boulange » dans la zone d'activités Espaces Leaders.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Jean-Claude MARTIN

Le Maire